

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2016

Objet. : délégation de signature  
Intérim du Laboratoire UGSF

## ARRETE N° 2016-52

### Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-2 et R 719-79 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

### Arrête

#### Article 1 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 28 mai 2016, à M. Christophe D'HULST, Directeur de l'Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle (UGSF), à l'effet :

- D'engager, liquider et mandater, au nom du Président de l'université, les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son laboratoire et relatives aux crédits accordés budgétairement par l'établissement, aux crédits sur conventions de recherche, y compris ceux gérés par le SAIC ;
- D'émettre et de signer les seuls ordres de mission des personnels rattachés par l'université au laboratoire concerné et liés au financement de cette mission par ledit laboratoire ; cette délégation étant accordée sous réserve des compétences, propres ou déléguées, du directeur de la composante d'affectation des personnels en matière d'autorisation d'absence ;
- D'engager et liquider les frais de mission des personnels prévus à l'alinéa précédent.

#### Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature  
valant visa de la présente délégation  
**Christophe D'HULST**



Jean-Christophe CAMART  
Président de l'Université Lille 1

